

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
16 octobre 2020 à 20h30

Le seize octobre deux mil vingt à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival Lès-Le Mans.

<u>Présents</u>	<i>Aurore BOURGEOIS, Christèle BOLLENGIER, Anne-Lise BOSCHER, Jean-Luc DELANOE, Bruno DIGUER, Luc GESBERT, Stéphane LANGLAIS, Valérie LEBRUN, Catherine LEFFRAY, Aurélie LEVEQUE, Maxime MONNIER, Estelle PAPIN, Jocelin PLANCHE, Marie-Paule QUEANT, Pascal SIMONET, Cécile ZUCHETTO</i>
<u>Absents excusés</u>	<i>Marina RICHARD, procuration donnée à Pascal SIMONET, Bruno CORBIN, procuration donnée à Stéphane LANGLAIS</i>
<u>Absents non excusés</u>	
<u>Secrétaire de séance</u>	

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 10 juillet 2020
2. Décisions du Maire
3. Projet fonds de relance Territoire-Département et Région
4. Règlement intérieur du Conseil Municipal
5. Loyer épicerie – Redevance Multiservice
6. Relancer le marché assurance
7. Tarifs des salles en location pour 2020-2021
8. Tarifs restaurant scolaire 2020-2021
9. Tarifs accueil périscolaire 2020-2021
10. Recensement de la population : agents recenseurs et coordinateurs
11. Association GESTM
12. Association subvention : PETITS A PETONS
13. Droit de préemption urbain
14. Questions diverses

1) Approbation du compte rendu

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 10 juillet 2020, qui ne soulève aucune remarque et que le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents.

2) Décision du Maire

Décision n°2020_015 : Non exercice du droit de préemption urbain concernant la maison d'habitation et le terrain situés lieudit le vieux moulin.

Décision n°2020_016 : Non exercice du droit de préemption urbain concernant la maison d'habitation et le terrain situés 21 rue des mésanges.

Décision n°2020_022 : Non exercice du droit de préemption urbain concernant la maison d'habitation et le terrain situés 2 rue des Rosiers.

Décision n°2020_023 : Cimetière communal - Concession nouvelle - n°350.

Décision n°2020_024 : Cimetière communal - Cavurne - n°6.

Décision n°2020_025 : Cimetière communal - Cavurne - n°7.

3) Projet fonds de relance Territoire-Département et Région

Délibération n°2020_063

Le Conseil Départemental a décidé la création d'un fonds territorial de relance doté de 12 M€ afin de soutenir les communes et les Communautés de communes en octroyant des crédits destinés à financer les projets investissement utiles visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementale.

Dans le cadre du projet fonds de relance Territoire-Département, le projet sera de flécher les fonds sur la création de la salle de tennis, soit un montant de 35 712 euros.

Dans le cadre du projet fonds de relance de la Région, le projet sera là aussi fléché sur la création de la salle de tennis, soit un montant de 75 000 euros.

Plan de financement :

AIDES ATTENDUES	Montant	Commentaires
Département : plan de relance	35 712€	Demande en cours
Région : FRDC	50 000€	Demande réalisée et accordée
Région : plan de relance	75 000€	Demande en cours
Etat : DETR	225 000€	Demande réalisée et accordée

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le projet de financement de la salle de tennis et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de relance Territoires-Département, Région.

4) Règlement intérieur du Conseil Municipal

Les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur.

Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation (article L.2121-8 du CGCT).

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur.

5) Loyer épicerie - Redevance Multiservice

Délibération n°2020_064 : Tarif loyer-murs local multiservice

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été proposé d'appliquer un loyer modéré à 100 euros hors taxes pour la première année, pour que la commerçante puisse se constituer une trésorerie.

Monsieur le Maire, propose de prolonger ce loyer d'un an de plus au vue de la situation sanitaire actuelle car la commerçante a vue une partie de son commerce fermé pendant la période de confinement, soit le bar.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix, de :

- autoriser de fixer le loyer-murs du local multiservice à 100 euros hors taxes pour les 12 mois à venir de facturation, puis de revoir en juillet les revalorisations du loyer.

Délibération n°2020_065 : Tarif redevance multiservice

Monsieur le Maire souhaite discuter avec les membres du conseil municipal, lors de la séance, du montant de la redevance à appliquer.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été fixé la redevance du local multiservice à 100 euros hors taxes pour la première année 2019.

Monsieur le Maire, propose de prolonger ce loyer d'un an de plus au vue de la situation sanitaire actuelle car la commerçante a vue une partie de son commerce fermé pendant la période de confinement, soit le bar.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix, de :

- autoriser de fixer la redevance du local multiservice à 100 euros hors taxes pour les 12 mois à venir de facturation, puis de revoir en juillet les revalorisations du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des voix, les loyers proposés tels que mentionnés ci-dessus.

6) Relancer le marché assurance

Les contrats d'assurances ont été réalisés suite à des appels d'offres. Les fins de marchés sont fixés cette année au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des voix de relancer le marché.

7) Tarifs des salles en location 2020-2021

Délibération n°2020 066

Monsieur le Maire souhaite réunir l'avis du Conseil Municipal sur une revalorisation, ou un maintien des tarifs de location de salles communales.

Monsieur le Maire propose de garder les mêmes tarifs que l'année précédente :

TARIFS 2019	Etival		Extérieurs	
Location des salles	Location	Caution	Location	Caution
Salle des vestiaires (selon calendrier)				
Vin d'honneur - Galette simple	53 €	500 €		
Sauterie - repas	105 €	500 €		
Journée supplémentaire	53 €	500 €		
Salle polyvalente				
Vin d'honneur - Galette simple	80 €	700 €	122 €	1 000 €
Repas sans cuisine	229 €	700 €	305 €	1 000 €
Repas avec cuisine	295 €	700 €	407 €	1 000 €
Spectacle - loto	73 €	700 €	254 €	1 000 €
Bal hors association	433 €	700 €	915 €	1 000 €
Journée supplémentaire	116 €		152 €	
Salle de judo				
Location à l'heure - association			5.10 €	500 €
Location matériel				
Vidéoprojecteur (salle polyvalente)	30 €	100 €	40 €	150 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs de location de salles tels qu'ils apparaissent sur le tableau suivant pour 2020-2021.

8) Tarifs restaurant scolaire 2020-2021

Délibération n°2020 067

Vu le décret 2006-753 du 29 juin 2006 abrogeant le décret 2000-675 du 19 juillet 2000 relatif au prix de la restauration scolaire,

Considérant que les prix de restauration scolaire fournis aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de l'enseignement public sont fixés par la collectivité qui en a la charge,

Monsieur le Maire propose pour l'année 2020-2021 de garder les mêmes tarifs que l'année 2019-2020 en vue de la situation sanitaire.

	Tarifs actuels	En plus par repas	En plus sur 36 semaines scolaires
Quotient familial 1	3.13 €	0.05 €	6.65 €
Quotient familial 2	3.62 €	0.05 €	7.71 €
Quotient familial 3	3.75 €	0.06 €	7.97 €
Repas adulte	6.24 €	0.09 €	13.28 €
Frais de fonctionnement	0.60 €	0.01 €	1.27 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs restauration scolaire tels qu'ils apparaissent sur le tableau suivant pour l'année 2020-2021.

9) Tarifs périscolaire 2020-2021

Délibération n°2020-068

Considérant Monsieur Emmanuel FRANCO, le maire - propose pour l'année 2020-2021 de garder les mêmes que l'année 2019-2020 en vue de la situation sanitaire.

Quotient familial	MATIN		SOIR		MATIN ET SOIR	
	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant et +	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant et +	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant et +
0 - 850	2.36 €	1.89 €	3.05 €	2.45 €	4.27 €	3.39 €
850 - 1050	2.74 €	2.19 €	3.51 €	2.81 €	4.87 €	3.92 €
1051 - +	3.11 €	2.49 €	4.00 €	3.20 €	5.51 €	4.47 €

Concernant l'accueil périscolaire du midi, il est proposé de maintenir la gratuité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs d'accueil périscolaire tels qu'ils apparaissent sur le tableau suivant pour l'année 2020-2021.

10) Recensement de la population : agents recenseurs et coordinateurs

Délibération n°2020-069

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le décret n° 2015-379 du 1^{er} avril 2015 modifiant l'annexe au décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population
Considérant la nécessité de désigner des coordonnateurs et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement ayant lieu en 2021,

Est appelé à se prononcer sur :

- La création de trois postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2021.
- La rémunération des agents recenseurs à raison de :
 - 1.13 € net par feuille de logement remplie,
 - 0.72 € net par bulletin individuel rempli.
- L'indemnisation des frais de transport par la collectivité, à hauteur de 0.25€ pour les véhicules de 5 CV et moins, 0.32€ pour les véhicules de 6 CV et plus.
- La perception par les agents recenseurs de 34.75€ net pour chaque séance de formation et 34.75€ net pour la demi-journée de repérage.
- La désignation d'un coordonnateur d'enquête et deux coordonnateurs suppléants qui bénéficieront d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De créer trois postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2021.
- De désigner un coordonnateur d'enquête et deux coordonnateurs suppléants qui bénéficieront d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement.

11) Association GESTM

Délibération n°2020_070

Emmanuel FRANCO, Le Maire, propose d'attribuer à l'association GESTM la somme de 3 000€ pour la fin de projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable sur la commune de Béré notamment pour la confection d'une brochure de communication.

Jean-Luc DELANOE ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution de la subvention telle que détaillée ci-dessus.

12) Association subvention : PETITS A PETONS

Délibération n°2020_071

L'association « Petits à petons » n'a pas reçu de subvention cette année. Celle-ci est une erreur de la part de la mairie car Monsieur le Maire n'a pas transmis la demande à la commission.

Emmanuel FRANCO, Le Maire, propose d'attribuer à l'association Petits à Petons la somme de 200€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution de la subvention telle que détaillée ci-dessus.

13) Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur :

- Le terrain d'habitation et maison d'une superficie totale de 662m², situés 15 CRS Partrick Depailler, (parcelle AC 190), demande déposée le 29 septembre 2020.

- Le terrain d'habitation et maison d'une superficie totale de 2027m², situés 2 TER route du Creux, (parcelle AC 378, AC 375, AC 377), demande déposée le 30 septembre 2020.

- Le terrain d'habitation et maison d'une superficie totale de 404m², situés 13 rue Emile Plet, (parcelle AA 147), demande déposée le 6 octobre 2020.

- Le terrain d'habitation et maison d'une superficie totale de 1840m², situés La petite Brosse, (parcelle ZL 42), demande déposée le 10 octobre 2020.

Le conseil municipal donne un avis négatif quant à l'exercice du droit de préemption sur ces quatre parcelles.

14) Questions diverses

Marie-Paule QUEANT : Précise que le magazine étival.com sera distribué mercredi 21 octobre 2020.

Luc GESBERT : L'association de Sophrologie demande que le chauffage soit mis plus tôt dans la salle de la Rivière car pendant leur séance il fait trop froid. Stéphane LANGLAIS a répondu que la demande a déjà été transmise et mise en application.

Céline ZUCHETTO : Demande où en sont le Projet de la Route de Sablé et Route du Creux. Monsieur FRANCO répond que les deux projets sont en attente que la priorité actuellement est de démarrer la tranche 2 du lotissement Pont Chabeau à la fin de l'année.

Estelle PAPIN : Demande d'envoyer les comptes rendus des commissions plus rapidement afin d'être mis au courant des informations à temps.

Catherine LEFFRAY : Pourquoi il y a beaucoup d'absentéismes depuis le début d'année scolaire sur le personnel cantine. Jocelin PLANCHE répond que cela est dû à la situation sanitaire actuelle.

Christèle BOLLENGIER : Le cabinet infirmier demande quand ils pourront retourner dans leur local. Monsieur le Maire répond que le devis a été signé mais pas de date précisée.

Stéphane LANGLAIS :

- Le réseau WIFI a été installé dans tous les complexes sportifs.
- Eclairage terrain de foot problème de neutre, doit rencontrer l'expert ENEDIS
- Tapis de danse salle polyvalente ont été installés (2 tapis 4x15m)
- Evènement Halloween annulé vue la situation sanitaire.

Aurélie LEVEQUE : Propose d'envoyer dans le Whatsapp élus les évènements importants pour une meilleure communication.

La séance est levée à 22h40.

Emmanuel FRANCO	Stéphane LANGLAIS	Marie-Paule QUEANT	Bruno DIGUER
Aurore BOURGEOIS	Jean-Luc DELANOE	Catherine LEFFRAY	Luc GESBERT
Aurélie LEVEQUE	Estelle PAPIN	Christèle BOLLENGIER	Maxime MONNIER
Anne-Lise BOSCHER	Jocelin PLANCHE	Céline ZUCHETTO	Valérie LEBRUN
Pascal SIMONET			